

## REGLEMENT DES STUDIOS DE REPETITION

### ARTICLE 1 :

Le groupe fournira au Quai M la liste de ses membres, avec les noms, prénoms, coordonnées de chaque musicien, ainsi qu'une autorisation parentale pour les personnes mineures du groupe. Tout changement devra être signalé.

Conformément aux statuts de l'association FUZZ'YON, chaque membre du groupe doit obligatoirement avoir régler sa carte d'abonnement aux studios : 5 € pour les personnes résidant dans l'Agglomération de la Roche-sur-Yon et 10 € pour les autres. [Lien vers le formulaire d'abonnement](#)

### ARTICLE 2 :

Le Quai M s'engage à assurer ses studios ainsi que son matériel. Le groupe est responsable de son propre matériel durant les répétitions.

Les groupes louant un box de rangement – dont ils sont les uniques détenteurs des clés – seront également entièrement responsables de leur matériel.

En cas de perte, chaque clé sera facturée 10€.

Le montant de la location du box restera dû tant que les clés n'auront pas été restituées.

### ARTICLE 3 :

Le studio sert uniquement aux répétitions musicales. Aucune visite extérieure n'est autorisée en dehors des personnes membres du groupe.

### ARTICLE 4 :

Le groupe s'engage à laisser le lieu propre, à éteindre la lumière. Aucun animal n'est accepté dans les locaux. Toute dégradation où la responsabilité du groupe est engagée sera facturée. Toute dégradation constatée devra être signalée au régisseur des studios. Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool.

### ARTICLE 5 :

Les studios sont ouverts :

Le lundi de 17h à 23h 45

Du mardi au vendredi de 14h à 23h45

Le samedi de 14h à 18h

Le dimanche sur demande

### ARTICLE 6 :

Les réservations de studios se feront uniquement par mail à [studio@quaim.fr](mailto:studio@quaim.fr) et devront être effectuées minimum l'avant-veille avant 18h.

**ARTICLE 7 :**

Tarifs :

TARIFS RÉPÉTITION STUDIOS 1 à 4 (30 à 37m2)		
HEURES	SOLO	GROUPE
À L'HEURE	4 €	8 €
20 HEURES	80 €	120 €
40 HEURES	120 €	160 €
80 HEURES		240 €
120 HEURES		300 €

TARIFS RÉPÉTITION STUDIOS 5 (47m2)		
HEURES	SOLO	GROUPE
1 HEURE		10 €
20 HEURES		160 €
40 HEURES		200 €
80 HEURES		280 €
120 HEURES		340 €

**ARTICLE 8 :**

Un chèque de caution d'un montant de **150 Euros** à l'ordre du Fuzz'Yon est obligatoire. Il sera rendu au terme du contrat, sauf en cas de litige où le Fuzz'Yon se réserve le droit d'encaisser le chèque. Au terme du contrat, toutes les répétitions du groupe devront être réglées.

**ARTICLE 9 :**

Ce règlement sera rempli et signé par le responsable du groupe et un régisseur des studios de répétition et aura valeur de contrat. Ce contrat est renouvelable chaque année à la date de signature du contrat par tacite reconduction. Il peut prendre fin à n'importe quel moment sur demande du responsable du groupe, cependant, dans ce cas, les heures payées ne seront pas remboursées. Le non-respect d'une clause de ce contrat sera un motif de rupture, et le cas échéant pourra faire l'objet de poursuite.

Le : / /

Responsable du groupe :

Le Quai M :